

Charte du savoir-vivre et du respect mutuel

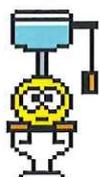
Fonctionnement

L'encadrement est chargé de s'occuper des enfants en ce qui concerne :

- la **sécurité**, en les prenant en charge depuis la sortie de classe à 11h45 jusqu'à l'entrée en classe de 13h30.
- l'**hygiène**, en veillant à ce que les enfants soient propres avant et après le repas.
- l'**éducation alimentaire**, en leur apprenant à découvrir légumes, poissons, fromages...
- l'**écoute**, en les laissant s'exprimer et en étant attentif à leurs souhaits.
- la **discipline**, (consulter le règlement de la cantine).

Règles de vie à la cantine scolaire

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer par chacun de nous.



● Avant le repas :

- je vais aux toilettes
- je me lave les mains
- je m'installe à la place qui me revient et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture.



● Pendant le repas :

- je me tiens bien à table
- je ne joue pas avec la nourriture
- je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison
- je respecte le personnel de service et mes camarades
- je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation



● Pendant la récréation :

- je joue sans brutalité
- je respecte les consignes de sécurité données par les surveillants
- je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.